LA DERNIERE LETTRE DE CACHET,

De Messieurs les Deputez, ouuerte en Parlement, en presence de Messieurs les Princes, sur le suiet de leur retardement.

Du seiziesme Iuilet 1652.

A PARIS,
Chez SALOMON DE LA FOSSE, sur le Quay de Gesvres, vers le Pont marchands.
M. DC. LII.
Auec permission de son Alteſſe Royalle.

LA DERNIERE LETTRE DE CACHET,

De Messieurs les Deputez, ouuerte en Parlement, en presence de Messieurs les Princes, sur le suiet de leur retardement.

Du seiziesme Iuillet 1652.

A PARIS,
Chez SALOMON DE LA FOSSE, sur le quay de Gesvres, vers le Pont marchands.
M. DC. LII.
Auec permission de son Altesse Royalle.

LA DERNIERE LETTRE DE CACHET,

ENVOYE'E PAR MESSIEVRS les Deputez à Messieurs de la Cour de Parlement, sur le sujet de leur Assemblée.

Du seiziesme Juillet 1652.

MESSIEVRS,

Depuis nostre Derniere nous n'auons poinct encores eu d'Audiance quelques instances que nous en ayons faicte, vers Monsieur le Garde des Sceaux, mais presentement le Roy nous vient d'asseurer de nous donner ce jourd'huy Response auec Passeport, pour nous en retourner demain.

698546

Ce que sa Majesté nous à commandé de faire sçauoir à la Compagnie par vn Courrier exprés, affin que la Deliberation en commancée dans les dernieres assemblées, soit par elle surcise iusques a demain, nous esperons de vous porter de bonnes nouuelles, & que ce que l'on nous dira ne sera pas esloigné de la Paix ou le Conseil semble estre plus porté que iamais depuis l'abandonnement quont fait les Medecins du Sieur Manchiny, sa Majesté espere & nous pareillement que la compagnié ne refuserapas ce peu de temps qui a vingt-quatre heures pour limitte, & que son Alteſſe Royalle & Messieurs les Princes trouueront bon cette remise, puis que d'icelle despend l'accommodement des affaires, c'est que souhaitent auec passion.

Messieurs,

Vos tres-humbles Seruiteurs,
&c.

de S. Denys 16. Iullet 1652.

La suscription à Messieurs de la Cour de Parlement à Paris.

RBC/NcU